

PROCES - VERBAL
Séance du Conseil Municipal
du mardi 30 mai 2023

Conseillers Municipaux Titulaires Présents : M. Thierry Linéatte, M. Benoit Gance, Mme Anne Lebrun-Merlin, M. Claude Merlin, M. Philippe Cheval, M. Régis Lecot, M. Arnaud Noblécourt, M. Dominique Capelle, Mme Virginie Masson, M. Aires Ferreira, Mme Géraldine Lefèvre, M. Thomas Poulet, Mme Emilie Aberbour.

Conseillers Municipaux titulaires excusés : Mme Nadège Latapie-Copé avec pouvoir à M. Benoit Gance, Mme Maryse Hochart avec pouvoir à M. Thierry Linéatte, M. Xavier Dubernard avec pouvoir à M. Claude Merlin, Mme Laure Lambert avec pouvoir à M. Arnaud Noblécourt, Mme Claire Lecot-Robit avec pouvoir à M. Thomas Poulet

Conseillère municipale titulaire absente : Mme Angéline Darras

Le quorum atteint, la séance débute à 18 h 00.

I. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Mme Anne Lebrun-Merlin est nommée secrétaire de séance.

II. Approbation du procès - verbal du 11 avril 2023

Le procès – verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité. Monsieur le Maire procède donc à l'examen de l'ordre du jour.

III. Signature de la convention cadre Petites Villes de Demain

Le programme « Petites Villes de Demain » vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentours, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et engagées dans la transition écologique. Ce programme a pour objectif de renforcer les moyens des élus des communes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants pour bâtir et concrétiser leurs projets de territoire.

Les communes bénéficiaires Chaulnes et Rosières en Santerre ont été labellisées sous forme d'un binôme de communes au titre du programme « Petites villes de demain » par la préfecture de département. A ce titre, une convention d'adhésion a été signée le 06 septembre 2021 par l'Etat, les communes de Chaulnes et Rosières, et la Communauté de communes Terre de Picardie.

Afin de créer l'outil juridique et réglementaire des Petites Villes de Demain, il convient à présent de s'accorder sur la mise en œuvre de ce dispositif avec la signature d'une convention cadre effective qui acte les engagements respectifs des partenaires et le projet de revitalisation qui doit être formalisé par une convention valant « Opération de Revitalisation du Territoire » (ORT).

Monsieur le Maire donne lecture de cette convention au conseil municipal :

- **Présentation du territoire** : les communes de Chaulnes et Rosières en Santerre font partie de la Communauté de Communes Terre de Picardie, née de la fusion des EPCI du Santerre et de Haute – Picardie en 2017. Celle – ci est composée de 43 communes pour 18 233 habitants. La Communauté de Communes Terre de Picardie est elle – même adhérente du PETR Cœur des Hautes de France, qui est chargé de mener des actions de promotion économique, d'aménagement du territoire et de développement culturel et qui porte, pour le compte de ses 3 communautés de communes membres, le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) adopté en 2017.

La présence d'une gare au sein des communes de Chaulnes et de Rosières en Santerre (ligne Amiens – Laon) 110 000 voyageurs/an et 7 à 8 arrêts/jour) permet de desservir de nombreux pôles d'emploi et représente un

atout indéniable en termes d'attractivité résidentielle. Le canal Seine – Nord – Europe offrira également de nouvelles perspectives et représentera une manne importante pour les entreprises présentes.

L'attractivité résidentielle du territoire est confirmée par l'analyse des données démographiques qui révèlent une croissance positive pour Chaulnes, d'une offre immobilière à un prix compétitif par rapport à d'autres secteurs et de la présence d'axes de communication importants.

On observe sur le territoire une surreprésentation de la population ouvrière. C'est une population fragile qui semble peu qualifiée et qui possède des revenus modérés. Le taux de chômage est relativement important (19,7 % à Chaulnes). Pourtant Chaulnes et Rosières en Santerre forment un important bassin d'emploi non dépourvu d'atouts économiques (agriculture/agro-alimentaire, logistique-transport, industrie, commerce).

Les 2 bourgs disposent d'une offre de services et d'équipements publics importante et qualitative avec notamment à Chaulnes : des écoles, un collège, une crèche, un accueil de loisirs, une gare, une maison de santé, une Maison Départementale des Solidarités et de l'Insertion (MDSI), la poste, une médiathèque, une gendarmerie, des équipements sportifs et de loisirs divers (gymnase, stade, terrains de tennis, longue paume, tir à l'arc, boules lyonnaises, aéromodélisme), un centre socio-culturel...

Les réflexions menées sur le territoire :

↳ à l'échelle de la communauté de communes :

- Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (2021 – 2025)
- Plan national de lutte contre la vacance (2021 – 2025)
- Territoire d'Industrie (labellisation en 2019)
- Site Industriel clef en main (labellisation en 2019)
- Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (2020-2023)
- Convention territoriale globale

↳ à l'échelle du PETR Cœur des Hauts de France :

- Contrat de Relance et de Transition Ecologique
- Contrat Local de Santé (2023-2028)
- Contrat d'Objectifs Territorial « Territoire Engagé dans la Transition Ecologique » (2022-2026)
- Contrat Territoire Lecture (2023-2025)
- Pays d'Art et d'Histoire (2021-2031)
- Leader Gal (2023-2027)

Les réflexions menées par les collectivités locales :

↳ à l'échelle de la Communauté de Communes Terre de Picardie :

- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

↳ à l'échelle du PETR Cœur des Hauts de France :

- Schéma de Cohérence Territorial
- Plan Climat Air Energie (2023-2028)

Les stratégies de Terre de Picardie se structurent autour de 3 axes :

- Améliorer la qualité des services proposés aux habitants ;
- Aménager le territoire autrement : le PLUI, projet de territoire partagé,
- Développer la zone d'activité.

Le projet de territoire de Chaulnes :

- Renforcer l'attractivité du centre – bourg par l'aménagement des sites clefs : secteur gare, avenue Aristide Briand
- Améliorer le confort de vie à Chaulnes dans une logique de transition écologique : révéler le patrimoine, améliorer le parc de logements anciens, aménager des espaces confortables, préserver le foncier en recyclant des friches.

- Les orientations stratégiques :
 - Reconquérir l'habitat en centre – bourg et développer un parcours résidentiel pérenne ;
 - Rendre visible, maintenir et développer l'offre d'équipements et de services ;
 - Consolider et développer l'offre commerciale ;
 - Réaménager et développer les espaces publics ;
 - Rééquilibrer les modes de déplacements en centre – bourg ;
 - Valoriser le patrimoine, l'offre culturelle ou sportive afin d'en faire des leviers de développement du territoire.
- Le Plan d'action : c'est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en fiches-actions de la collectivité. Ce document est transmis à chaque évolution à l'ANCT (délégation territoriale et direction de programme à des fins de suivi. Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de projet.

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des Territoires, le CEREMA, l'ADEME...), les services de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, agences d'urbanisme... pour les différentes phases du programme qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat.

En signant cette convention, les communes de Rosières en Santerre et de Chaulnes assument leur rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la commune et des territoires alentours et leur volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

Monsieur le Maire demande donc l'autorisation au conseil municipal pour signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

IV. Demande de subvention A.M.O. signalétique

Une subvention est à solliciter auprès de la Banque des Territoires (crédits « Petites Villes de Demain ») pour le projet signalétique. La demande portera sur la phase AMO proposée par Studio Klazo qui s'élève à 19 080 € TTC pour Chaulnes et sur l'AMO de Quartier Libre pour un montant de 5 880 €. La commune sollicitera donc 50 % auprès de la Banque des Territoires dans le cadre des Petites Villes de Demain et 30 % auprès de la Région dans le cadre de la redynamisation des centres – bourgs.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de solliciter ces subventions auprès de la Banque des Territoires et de la Région.

Adopté à l'unanimité

V. Convention Commune / FDE : Certificats d'Economie d'Energie (C.E.E.)

En 2005, a été introduit le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie, qui repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux fournisseurs et distributeurs d'énergies (les Obligés).

La Fédération Départementale de l'Energie de la Somme (FDE 80) souhaite faciliter l'accès à ce dispositif pour les collectivités locales en leur proposant un accompagnement global allant des conseils sur les travaux envisagés, au calcul des primes à récupérer, jusqu'au montage du dossier des demandes de CEE.

Dans ce cadre, la ville de Chaulnes souhaite bénéficier, pour la période 2022-2025, des Certificats d'Economie d'Energie demandés pour les travaux éligibles effectués par la commune en l'occurrence pour les travaux de réhabilitation de la friche commerciale avenue Aristide Briand.

Adopté à l'unanimité

VI. Subventions aux associations

Suite à la commission communale des finances du 22 Mai, Monsieur le Maire propose d'allouer les subventions 2023 comme suit :

Nom de l'association	Subvention 2023
ACPG Section Cantonale	100 €
Amicale du Personnel	0 €
Batterie fanfare de Lihons	800€
Boules Chaulnoises	200€
C.P.G – CATM	200 €
CROIX DE GUERRE	30€
Chasse	150€
Chorale	370€
Club de l'Amitié	100€
Coop.Ecole Primaire	1500€
Cyclo Club	250€
Danses de Salon	230 €
Donneurs de Sang	200€
Familles Rurales	1 500€
AAE Football	7000€
Judo Club	Pas de réponse
Comité de jumelage	3 500€
Longue Paume	1 500€
Marche Randonnée	320€
Moto Club Desperados	200€
OCLC	4 500€
SARCOM	5 500€
Souvenir Français	100€
Baby-foot du Santerre	200€

M. Aires Ferreira : Je trouve que le montant de la subvention du Football est élevé.

M. Thierry Linéatte : Cette subvention semble élevée, cependant il y a 8 000 € d'arbitrage chaque année et le budget prévisionnel est quant à lui d'environ 70 000 €, pour une association qui compte 220 licenciés. Le stade municipal est occupé chaque jour de la semaine, quasiment tout au long de l'année. La subvention de la commune représente donc 10 % de ce budget et le reste provient des cotisations, des sponsors, des animations, des subventions diverses...

Monsieur Thierry Linéatte (+ pouvoir Claire Lecot-Robit) et M. Thomas Poulet s'abstiendront pour la subvention du Football.

M. Claude Merlin s'abstiendra pour la subvention Danses de Salon.

M. Arnaud Noblécourt, M. Benoit Gance et Mme Géraldine Lefèvre s'abstiendront pour la subvention de l'OCLC.

Subventions exceptionnelles :

↳ Longue Paume : 1 000 € pour les Championnats de France 2/2 organisés à Chaulnes.

Adopté à l'unanimité

VII. Délibération fixant les autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- de déterminer les bénéficiaires des autorisations spéciales d'absence pour motifs familiaux ;
- de fixer la liste des autorisations d'absence liées à des événements familiaux, à des événements de la vie courante, à la maternité ;
- de fixer les modalités générales d'octroi des demandes d'autorisation d'absence.

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

La secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Anne Lebrun-Merlin', written in a cursive style.

Mme Anne Lebrun-Merlin

Le Maire

M. Thierry Linéatte